

Date de la convocation : 20 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 66



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE), Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

Etaient excusés :

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUHEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

**N°9 - APPROBATION DU SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
DU BEARN**

Rapporteurs : Nadia GRAMMONTIN et Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs,

Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est déterminant pour accompagner la mutation économique et l'attractivité de tout le territoire. Le Béarn bénéficie d'ores et déjà de nombreux atouts sur lesquels il est nécessaire désormais de capitaliser. Ses 12 700 étudiants représentent près de 3,4% de la population.

Aujourd'hui, le contexte des transitions, la métropolisation et l'ouverture à l'international imposent une évolution rapide et adaptée du tissu économique et du territoire pour demeurer compétitif, attractif. Pour ce faire, il paraît nécessaire de porter une ambition commune à l'échelle du Béarn.

Ainsi, par délibération du 26 mars 2021, le Pays de Béarn a voté à l'unanimité l'élaboration d'un schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'échelle du Béarn et ce, dans la continuité de l'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (SRESRI) qui a été adopté par la Commission Permanente Régionale le 26 mars 2018. Ce schéma local s'inscrit pleinement dans les ambitions du Schéma régional. Son élaboration a fait l'objet d'une large concertation avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des acteurs locaux et régionaux directement concernés, ainsi que le milieu socio-économique.

Ce schéma a pour objectif de fixer un cadre stratégique et de permettre à l'ensemble des acteurs locaux fédérés autour de ce projet de porter d'une seule voix les quatre ambitions du territoire en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation :

- Accroître davantage l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur et viser l'objectif de 60% d'une classe d'âge au niveau BAC+3.
- Répondre aux besoins en compétences du territoire.
- Développer l'impact territorial des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en matière de transfert de technologie et de connaissance, et de création d'entreprises.
- Dynamiser la vie étudiante et universitaire sur l'ensemble du territoire.

Le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) se structure pour la période 2023-2026 autour de six axes stratégiques :

Axe 1 : Densifier et diversifier l'offre de formation postbac ;

Axe 2 : Promouvoir l'offre de formation postbac présente en Béarn ;

Axe 3 : Faire écosystème en matière de recherche-développement-innovation et d'entrepreneuriat ;

Axe 4 : Densifier et pérenniser le réseau d'acteurs de la vie étudiante ;

Axe 5 : Promouvoir la science auprès de tous les publics ;

Axe 6 : Développer la coopération internationale au niveau transfrontalier et européen.

Ainsi, afin de faire vivre ce schéma, il est proposé pour la période 2023-2026 le mode de pilotage suivant :

- Une conférence territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, animée par le Pays de Béarn, réunira une fois par an l'ensemble des acteurs de l'écosystème : établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Etat (Rectorat et Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation), Région, CROUS, structures d'interface et représentants du monde socio-économique (chambres consulaires et/ou entreprises). Elle veillera à la mise en œuvre du schéma, analysera les bilans et contribuera à la définition des actions.

- Un comité stratégique, instance décisionnelle et opérationnelle, présidée par le Pays de Béarn, rassemblera tous les ans les principaux acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Université de Pau et des Pays de l'Adour, CY Tech, Ecole supérieure de commerce de Pau et CESI), l'Etat et la Région. Il aura vocation à assurer le suivi des actions et à revisiter si besoin la stratégie.

Enfin, concernant la mise en œuvre technique du schéma, il est proposé de s'appuyer sur les agents des collectivités et des partenaires compétents en la matière et d'identifier parmi eux des chefs de file par action du schéma local et, le cas échéant, mettre en place des groupes de travail ad-hoc.

Une feuille de route opérationnelle 2023 sera proposée au prochain Conseil.

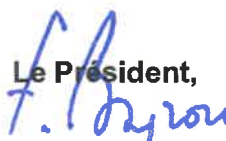
Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1. Approuver le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'Innovation (SLESRI) à l'échelle du Pays de Béarn ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à mener administrativement l'ensemble des actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,



Le Président,

François BAYROU

